SNUDI.FO 86
l'indépendance
au service des personnels
snudifo86@gmail.com | 05.49.52.52.83 06.60.41.34.85
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

Poitiers, le 6 novembre 2026

Objet : Fermeture de l'école Maurice Carême et fusion des écoles Léo Lagrange et Jean Zay

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

La municipalité prévoit la fermeture de l'école Maurice-Carême, classée en REP+, ainsi que la fusion des écoles Léo-Lagrange, classée en REP, et Jean-Zay, qui ne relève pas de l'éducation prioritaire. Cette décision doit être soumise au vote du conseil municipal le lundi 9 novembre 2026.

Nos collègues et les représentants de parents d'élèves ont appris ce projet de fusion par voie de presse, projet bien différent des prévisions annoncées par l'IEN lors de la carte scolaire de mars 2026.

Le SNUDI-FO 86 s'interroge sur les conséquences de cette réorganisation pour les élèves et les personnels.

Les parents d'élèves de l'école Maurice-Carême devant être consultés pour choisir la nouvelle école de leurs enfants, quelles garanties leur seront apportées quant au maintien des moyens et de l'accompagnement liés à l'éducation prioritaire ?

La fusion annoncée entre une école classée en REP et une école qui ne l'est pas soulève également une question essentielle : comment la municipalité et l'Éducation nationale peuvent-elles garantir que tous les élèves de la future école fusionnée bénéficieront des dispositifs et des moyens du REP ?

Cette réorganisation et la labellisation pourrait avoir des conséquences importantes sur les conditions d'apprentissage, les effectifs par classe,

l'accompagnement des élèves, les moyens humains, les conditions de travail des personnels et l'organisation des équipes pédagogiques. Une telle décision ne peut être prise sans une information complète et une véritable concertation, tant avec les personnels que nous représentons que les usagers.

Le SNUDI-FO 86 s'étonne qu'un projet d'une telle importance soit présenté au vote sans que les personnels concernés, leurs représentants et les parents d'élèves aient été préalablement associés à son élaboration.

En conséquence, le SNUDI-FO 86 demande :

- la communication de l'ensemble des éléments ayant conduit à ce projet, notamment les prévisions d'effectifs et l'étude de ses conséquences ;
- des garanties écrites sur le maintien du classement en éducation prioritaire, des moyens afférents et des dispositifs dont bénéficient actuellement les élèves ;
- la consultation des personnels des écoles Maurice-Carême, Léo-Lagrange et Jean-Zay, ainsi que de leurs représentants ;
- une concertation réelle avec l'ensemble des parents d'élèves concernés et leurs représentants
- le report du vote prévu au conseil municipal du 9 novembre 2026, afin que cette concertation puisse avoir lieu avant toute décision définitive.

Dans l'attente de réponses précises ou de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, l'expression de nos salutations syndicales.



Fabien Vasselin

Secrétaire général SNUDI-FO86